



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maison de Balzac

Question écrite n° 119140

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la maison de Balzac. En 2001, la mairie de Paris a acté l'acquisition par la ville de Paris d'un ensemble constitué de maisons et jardins jouxtant la maison où vécut l'écrivain Honoré de Balzac située 47 rue Raynouard. Il s'agissait d'assurer la sauvegarde de cet environnement préservé, ultime témoignage de l'ancien village de Passy, et de permettre une extension du musée Balzac. En effet celui-ci, actuellement installé à l'étroit dans la maison qu'occupait l'illustre écrivain, reçoit plus de 50 000 visites par an. Le projet d'extension devait permettre d'offrir aux visiteurs, en particulier aux personnes à mobilité réduite, des conditions d'accueil plus favorables, d'aménager des espaces de services modernes (librairie, cafétéria) et mieux adaptés aux scolaires. Or la ville de Paris, après neuf ans d'atermoiements, a finalement renoncé à ce projet et a décidé de mettre en vente cet ensemble pittoresque qui sera très certainement voué à un projet de promotion immobilière au détriment de la conservation d'un patrimoine culturel parisien exceptionnel. Par ailleurs cette vente remettrait en cause le projet de circuit pédestre qui devait assurer la liaison entre Passy et la tour Eiffel. Il est inenvisageable que ce patrimoine culturel, maison où l'un des grands écrivains français qui incarne à travers le monde notre littérature soit donné en pâture aux promoteurs immobiliers, et que cette petite maison soit entourée d'immeubles. C'est pourquoi il souhaiterait que le ministère fasse procéder au classement aux monuments historiques des maisons entourant la maison de Balzac.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119140

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10459

Question retirée le : 11 octobre 2011 (Retrait pour cause de question identique)